Image not found or type unknown

desaccord de mise en conformite d'assainissement

Par **lili76390**, le **14/09/2012** à **17:34**

bonjour,
nous avons acheter une maison ou une *mise en conformite* avait ete faite certificat a l'appuis.hors il s'averre que la fausse toute eaux a ete placee plus haut que la maison qui ne possedait qu'une arrivee d'eau ,un evier et un sanibroyeur pour tout equipement. a ce jour nous voulons creer une salle de bain nous avons donc decaisse autour de la maison qui etait enterree il se trouve que l'installation d'assainissement se trouve a 1m au dessus du niveau du sol de la maison et que de nombreuses malfaçons sont constatees
tuyaux et coude raccordes sans etres colles tuyaux casses . nous avons demander au syndicat des eaux qui a mis en conformite d'intervenir pour remedier au probleme celui ci refuse nous avons donc pris la decision de faire reinstaller un systeme d'assainissement mais le syndicat nous menace de refuser la mise en conformite et nous dit avoir un droit de propriete sur l'installation actuelle ou dois je m'adresser pour faire constater les vices cachés?
merci de votre reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés